



## Article 1 : Objectif

- Le CRC FFESSM et ses commissions Photo-Vidéo et Biologie présentent le 18ème festival « Images de l'eau delà » du 26 au 28 novembre 2021, en partenariat avec la Municipalité de La Chapelle Saint Mesmin et le Groupe de Plongée Chapellois.
- L'objectif principal du festival est de sensibiliser le public à la découverte et à la préservation du milieu aquatique au travers de conférences, d'expositions photos et de projections vidéo.



## Article 2 : Participants

- Les différents concours de ce festival sont ouverts à tous, avec accord parental pour les mineurs.
- Les œuvres présentées dans ce festival les années précédentes ne peuvent plus concourir.
- La participation à l'un des concours entraîne l'acceptation totale du règlement du Festival.
- Chaque compétiteur devra attester sur l'honneur être l'auteur des œuvres présentées.



## Article 3 : Inscriptions photo

- Les compétiteurs présenteront leurs photos sous-marines aux concours « **Images de l'eau delà** » sous forme de fichiers informatiques exclusivement aux formats .jpg ou .jpeg paramétrés au format d'impression 30X40 ou 30X45 sans bordure ni cadre, ni incrustation de texte, résolution 300 DPI minimum. Max : 15 Mo.
- Le concurrent est en charge de dimensionner les fichiers pour qu'ils respectent les formats des tirages.
- Les œuvres ne respectant pas les résolutions détaillées ci-dessus ne seront pas acceptées ni exposées lors du festival.
- Le Comité organisateur se chargera des tirages et mises sur support. Les compétiteurs pourront récupérer leurs tirages soit à l'issue du festival (à partir du dimanche soir 17h30), soit par réexpédition postale, frais à la charge du concurrent à régler à l'inscription.
- Les fichiers photographiques devront être transmis avant le lundi 18 octobre par Wetransfer à l'adresse : [concours@imagesdeleaudela.fr](mailto:concours@imagesdeleaudela.fr)
- Chaque compétiteur pour une seule inscription pourra présenter un total de 7 images maximum réparties dans les 5 thèmes : **Ambiance, Macro, Caractère Biologie, Noir et Blanc, Eau douce** en respectant un maximum de 3 clichés par thème.
- Il existe deux niveaux, **Master et Espoir**, pour les concours **Ambiance, Macro** et **Caractère biologie**.
- Il n'existe pas de niveaux pour les concours **Eau douce** et **Noir et Blanc**.
- Le participant ayant déjà gagné à un concours appartiendra automatiquement à la catégorie **Master**. Le comité d'organisation se réserve le droit de reclasser un participant s'il venait à apprendre qu'il avait déjà gagné antérieurement dans d'autres concours photos.



## Article 4 : Inscriptions vidéo

- Les compétiteurs présenteront leurs films sous-marins aux concours « **Images de l'eau delà** » sous forme de fichiers informatiques exclusivement au format .Mp4
- Les films devront être transmis avant le lundi 18 octobre par Wetransfer: [concours@imagesdeleaudela.fr](mailto:concours@imagesdeleaudela.fr)
- Chaque compétiteur pourra présenter un ou plusieurs films sous marins de moins de 13 minutes en catégorie **Espoir** ou **Master** (la catégorie **Espoir** est réservée uniquement aux vidéastes n'ayant jamais été primés) et/ ou un clip de moins de 90 secondes (pas de catégorie pour les clips).
- Le sujet de l'œuvre est libre.
- Les films tournés en piscine sont autorisés.
- L'utilisation d'images fixes est autorisée.
- **Les vues sous-marines doivent représenter au minimum les deux tiers de la durée totale de l'œuvre.**
- Les musiques libres de droit ou droit acquis sont vivement conseillées. Toutefois "Images de l'eau delà" pourra présenter tous les films à son public pendant le week-end du festival (Droit SACEM acquis). Dans le cas contraire, les films ne pourront pas être diffusés sur le site internet du festival.
- Les génériques sont autorisés après le mot « Fin ».
- La durée d'un film doit être de **13 minutes maximum**, pour le clip **90 secondes maximum**.



## Article 5 : Frais d'inscription

- **Les frais d'inscription** devront être réglés par **chèque à l'ordre de « images de l'eau delà »** et envoyés à l'adresse suivante avec copie de la feuille d'inscription:

Patrick Lebras  
38 avenue de la rivière des bois  
45380 La Chapelle Saint Mesmin

**NB : Les chèques ne seront pas encaissés si le festival n'a pas lieu en présentiel. Ils seront détruits (confirmation par mail).**



## Article 6 : Les jurys

- Les Jurys sont nommés par le comité d'organisation et présidés par les invités d'honneur.
- Leurs décisions seront sans appel, les jurys sont souverains.
- Les jurys utiliseront les fichiers informatiques transmis par les compétiteurs pour juger les œuvres.
- Les membres du jury ainsi que leurs parents proches ne peuvent en aucun cas participer aux différents concours.
- Toute œuvre jugée par les jurys comme présentant un caractère tendancieux, publicitaire ou dénotant un dérangement manifeste des espèces, ou plus généralement, un non-respect de l'environnement ne pourra être retenue.
- Toute photo montage ou truquée ne pourra être retenue, en cas de doute le jury pourra exiger le fichier d'origine.



## Article 7 : Utilisation des œuvres

- Le comité d'organisation se réserve le droit d'utiliser les œuvres dans un but non lucratif pour la promotion du festival.
- Elles seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ni à une rétribution sous quelque forme que ce soit.
- Les œuvres devront être disponibles pendant la durée totale du festival.
- Elles seront exposées du 26 au 28 Novembre 2021.
- Le bulletin d'inscription, les fichiers photo/vidéo devront être remis avant **le lundi 18 octobre 2021**. Après cette date, le comité d'organisation se donne le droit de refuser l'inscription et l'exposition des photos.



## Article 8 : Catégories photo

➤ **Définition de Photo d'Ambiance :**

Photo artistique d'un paysage subaquatique ou de sujets d'assez larges dimensions. Les macros et plans rapprochés ne seront pas classés pour le concours ambiance.

➤ **Définition de Photo Proxi ou Macro :**

Photo artistique, de près ou de très près, permettant de montrer un sujet ou un détail de **faune ou flore sous-marine**.

➤ **Définition de Photo à caractère Biologie :**

Photo sous marine montrant une scène de vie animale ou végétale (prédation, reproduction, nutrition, association,...). Elle peut être macro, proxi ou grand angle.

➤ **Définition de Photo Eau douce :**

Photo artistique sous marine, regroupant tous types de photos prises en lac, étang, ou en rivière.

➤ **Définition de Photo noir et blanc :**

Photo artistique sous marine en noir et blanc thème et sujet libre.

Les fichiers photo devront être nommés sous la forme :

Cat=Nom=Prénom=titre photo.jpg

Cat correspond à la catégorie du concours soit :

- AE pour Ambiance Espoir
- AM pour Ambiance Master
- BE pour Bio Espoir
- BM pour Bio Master
- ME pour Macro Espoir
- MM pour Macro Master
- NB pour Noir et Blanc
- ED pour Eau Douce

ex : BE=Dupont=Jean-Michel=Camouflage.jpg

- Le titre de la photo doit être limité à 40 caractères, **le non respect de ces règles d'identification entraine la non inscription de l'œuvre.**



## Article 9 : Catégories vidéo

**3 catégories de films seront jugées lors du concours vidéo.**

- Le Prix Vidéo Espoir réservé aux vidéastes n'ayant jamais été primés à un concours.
- Le Prix Vidéo Master réservé aux vidéastes ayant déjà été primés à un concours.
- Le Prix Clip Vidéo de 90 secondes maximum ouvert à tous.

Les fichiers vidéo devront être nommés sous la forme :

Cat=Nom=Prénom=titre film.mp4

Cat correspond à la catégorie du concours : soit

- VE, pour Vidéo Espoir,
- VM, pour Vidéo Master,
- CV, pour Clip Vidéo,

ex : VE=Dupont=jean-Michel=Cache-cache.mp4

- Le titre de la vidéo doit être limité à 40 caractères, **le non respect de ces règles d'identification entraine la non inscription de l'œuvre.**



## Article 10 : Prix attribués

- Les prix attribués seront :
- Le prix Ambiance ESPOIR.
- Le prix Ambiance MASTER.
- Le prix Macro ESPOIR.
- Le prix Macro MASTER.
- Le prix Biologie ESPOIR.
- Le prix Biologie MASTER.
- Le prix Eau Douce.
- Le prix Noir et blanc.
- Le prix Vidéo Espoir.
- Le prix Vidéo Master.
- Le prix Clip Vidéo.
- Le prix de la Municipalité Conseil Municipal Jeunes (sur l'ensemble des photos).
- Le prix de la Municipalité (sur l'ensemble des photos).
- Le prix Coup de Coeur du public (sur l'ensemble des photos).
- **Le comité d'organisation publiera le palmarès à la fin du festival sur son site internet**

CRC FFESSM